

### Acquisition de l'étang de Robien, une décision attendue

La Société Manoir Industries est aujourd'hui propriétaire de l'étang de Robien. Elle en utilise l'eau afin d'alimenter l'usine de fonderie en eau industrielle. L'eau est employée dans un circuit spécifique de refroidissement : après décantation elle est renvoyée dans l'étang. Le maire de Saint-Brieuc a été autorisé lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février dernier à procéder à l'acquisition de cet étang. La volonté de la municipalité est d'y réaliser aux abords des aménagements publics et d'entreprendre notamment le prolongement du chemin piétonnier qui permet de rejoindre le Légué en venant de Brézillet, en passant par la vallée de Gouédic.

#### Vers une mise en valeur

L'étang est actuellement envasé en quasi-totalité et nécessite une opération de dragage. Il est envisagé de solliciter l'inscription de la mise en valeur de ce chemin piétonnier au 4<sup>e</sup> plan Vert et Bleu de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc qui vise à améliorer le



cadre de vie de ses habitants, renforcer l'attractivité touristique de l'agglomération en valorisant et en protégeant le patrimoine local.

*La municipalité souhaite réaliser des aménagements et entreprendre le prolongement du chemin qui va de Brézillet au Légué en passant par la vallée de Gouédic.*

### Une nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage

En application d'une loi du 5 juillet 2000, un schéma départemental a été créé qui impose à la Ville de Saint-Brieuc de réaliser 57 places dédiées à l'accueil des gens du voyage. Pour la Ville de Saint-Brieuc il s'agit d'un dossier difficile à résoudre en raison de la géographie même de notre cité et du fait qu'elle ne dispose par ailleurs que de peu de terrains adaptés, ce qui est lié à l'insuffisance de foncier

en zone non urbanisée. L'approche intercommunale d'un tel sujet est la plus fréquente, ce qui permet de trouver les meilleures réponses à un dossier qui relève effectivement de la solidarité d'un territoire plus large. A ce jour, et bien que ce dossier ait été abordé à plusieurs reprises, il n'a pas été possible de réunir un consensus sur cette perspective ; il convient toutefois d'approfondir la réflexion et

de poursuivre la concertation, d'autant plus que les orientations du Schéma départemental, qui constitue la référence en ce domaine, sont en cours de révision.

En ce qui la concerne, la Ville de Saint-Brieuc vient d'ouvrir l'aire d'accueil située à la Ville Bernard, conformément à la décision unanime prise par le Conseil Municipal en 2004.

Cette aire d'accueil, d'une capacité de 28 places, a été conçue de manière sécurisée afin de permettre un fonctionnement rigoureux et satisfaisant. Par ailleurs des mesures ont été prises, en partenariat avec les services de la Préfecture, les services sociaux et les associations d'aide aux gens du voyage, afin d'assurer au mieux l'accompagnement social et scolaire des personnes accueillies.

Ainsi la Ville de Saint-Brieuc s'engage concrètement à répondre à sa mission d'accueil définie par la loi, tout en faisant valoir sa spécificité et ses contraintes objectives afin qu'elles soient prises en compte dans le cadre d'un partenariat intercommunal plus approprié à la gestion d'un tel dossier.



*La Ville de Saint-Brieuc vient d'ouvrir l'aire d'accueil située à la Ville Bernard, conformément à la décision unanime prise par le Conseil Municipal en 2004.*

Yann Drévès, président du groupe de la Majorité municipale.

### Éteindre l'incendie !

Aux quatre coins du pays, la tension est extrême. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter réduisant d'autant le pouvoir d'achat. Le prix des carburants fragilise la pêche et l'agriculture, renchérit le coût des transports. Celui des matières premières retentit sur l'industrie et l'agriculture. Au final, le consommateur paie et voit son pouvoir d'achat diminuer tandis que les patrons des grandes firmes augmentent leurs revenus de plus de 50%. Malgré les promesses, les amis de MM. Joncour et Cadec qui nous gouvernent sont incapables de remettre le pays en marche. Pire, ils insistent sur la voie suivie par Mme Thatcher dans les années 80 avec les conséquences que l'on sait sur la société britannique : sa paupérisation générale. C'est le rôle des collectivités locales de contrecarrer cette politique de violence sociale et économique. En matière énergétique, nous devons permettre à tous

de faire des économies substantielles en incitant fortement aux méthodes de déplacement alternatives. Sécuriser la voie publique pour permettre aux piétons et cyclistes de se déplacer sans danger est une urgence. Pas une semaine ne se passe sans qu'un piéton ou un vélo ne soit renversé. En collaboration avec la CABRI, affiner l'offre de transport en commun et adopter une politique tarifaire incitative, favoriser l'intermodalité sont, d'ores et déjà, possibles.

Sur le plan du logement, la ville doit mettre en place une aide aux foyers briochins et élaborer un véritable plan d'économies d'énergie qui permette d'alléger sensiblement les factures. Les élus ne peuvent rester passifs, la tendance à la hausse du prix des carburants, du gaz, et par conséquent de l'électricité, ne s'inversera pas. Les denrées alimentaires sont un autre poste de dépense en expansion. Les enquêtes des associations

de consommateurs montrent que les grandes surfaces, loin de faire baisser les prix, contribuent à leur hausse. La libéralisation de leur implantation est donc probablement une mauvaise solution. Au contraire, il faut que la ville prenne l'initiative d'organiser des circuits courts. Nous sommes entourés de producteurs, maraîchers et éleveurs. Les circuits courts favoriseront une juste rémunération de ces producteurs en même temps que des prix de détail raisonnables et privilégieront une agriculture de qualité en lien direct avec la ville. Ce peut être là une ambition pour Saint-Brieuc, un autre modèle de développement par et pour le citoyen.

**Le groupe des élus socialistes et apparentés :**  
**Pascal Bourquard, Christine Gacel, Nolwenn Guyonnet,**  
**Martine Hubert, Mohamed Ibnayassin,**  
**Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.**  
**Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42**  
**ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.**

### Vrais problèmes... Fausses solutions !

La ville de Saint-Brieuc s'est engagée dans un programme de réussite éducative. Nous sommes nous aussi attachés à mettre tout en œuvre pour lutter contre les inégalités et favoriser la réussite de tous les jeunes, mais nous considérons que le projet de Monsieur Borloo ne s'attaque pas aux causes réelles de ces inégalités et ne propose donc pas les solutions appropriées.

En réalité ce qui se met en place avec la loi Borloo, c'est le désengagement de l'État qui en externalisant le traitement de la difficulté scolaire, aboutit à territorialiser la prise en compte des familles les plus précaires. La notion de difficultés des élèves, remplacée par celle d'enfants en difficulté, risque de stigmatiser une partie de la population scolaire et de renvoyer l'échec à chaque élève et à chaque famille. Il n'y a plus volonté de lutter contre l'échec scolaire mais de gérer l'échec scolaire.

Dans ce dispositif, l'école doit repérer et signaler des élèves rencontrant des difficultés, mais elle n'a plus à les traiter, ces difficultés étant prises en compte hors

temps scolaire par des professionnels lorsqu'ils sont volontaires, mais aussi par le milieu associatif voire le privé.

L'État se décharge de sa mission de l'école de tous, pour tous, et fait de la politique éducative une politique territoriale dont on sait qu'elle est porteuse de nouvelles inégalités.

Comment les communes pourront assumer ces charges. Ainsi pour 2008 la ville de Saint-Brieuc prévoit un budget de 253 000 euros pour ce projet dont 165 000 euros seraient versés par l'État mais aucune assurance de financement pérenne n'est annoncé ce qui laisse à penser que les collectivités territoriales seront à l'avenir de plus en plus mises à contribution. Sur quels budgets ? en prélevant sur celui de la culture, des sports, des loisirs, de la jeunesse... ou en augmentant les impôts ?

Sortons de cette confusion permanente entre le rôle de l'école et le hors école. Sinon le risque est toujours d'être dans la compensation, le hors école étant le moyen de « rattraper » ce qui ne se fait pas à l'école, cette compensation devenant progressivement

substitution.

Notre rôle d'élus est de mettre en place une série de mesures et d'actions pour donner à tous les enfants de notre cité les meilleures conditions pour apprendre, se construire et s'épanouir. Mais ce rôle ne doit ni accompagner une régression des moyens nécessaires au service public d'Éducation, ni servir de faire valoir à une politique nationale d'Éducation que nous considérons contraire aux intérêts des jeunes et de leurs familles.

Toutes les mesures qui ont contribué depuis des années à détruire le service public d'Éducation, même si ce ne sont pas là les seuls éléments à prendre en compte, portent une lourde responsabilité dans les difficultés rencontrées par les élèves dans leur apprentissage et par les enseignants dans l'exercice de leur mission.

**Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère**  
**Conseillers municipaux communistes.**  
**Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.**  
**Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi**  
**de 10h30 à 12h, 10 rue Vicairie.**

### Une centrale électrique... pour quoi faire ?

Malgré l'opposition unanime de toutes les collectivités concernées, y compris la Ville de Saint-Brieuc, R.T.E et G.D.F continuent de faire le forcing, par Préfet interposé, pour faire aboutir leur projet de centrale électrique au gaz et au fioul sur la zone humide du Pré Rio aux Châtelets à Ploufragan. Cette centrale d'un modèle dépassé avec un rendement de 30 % n'a pas de justification réelle et n'est en fait qu'une vaste opération commerciale (24 projets en France) pour occuper le terrain dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité (les 3/4 de l'énergie produite seraient exportés). Ce projet est également en totale contradiction avec « le Grenelle de l'environnement » qui préconise de ne faire

appel aux énergies fossiles qu'en cas de force majeure.

#### **Énergies renouvelables**

Si cette centrale s'avérait nécessaire, ce qui n'est pas prouvé, d'autres solutions sont possibles en faisant appel aux énergies renouvelables : centrale éolienne à terre ou offshore (en mer), biomasse, solaire photovoltaïque, généralisation de la cogénération, recours massif aux économies d'énergie, suppression progressive du chauffage électrique, amélioration de l'efficacité énergétique des appareils domestiques et industriels, etc... La panoplie est vaste, il manque seulement la volonté de les mettre en œuvre.

### **Cantines Ogm, c'est pour bientôt**

Le Parlement vient de voter une loi autorisant les cultures OGM en plein champ ce qui entraînera automatiquement la contamination des autres cultures en particulier les cultures biologiques.

Si cette loi entre en application, le temps n'est plus très lointain où nos enfants dans les écoles devront ingurgiter de force des aliments génétiquement modifiés. Tout ça pour le plus grand profit d'une multinationale mondialement connue.

**Marc Boivin, Conseiller municipal Vert.**